Image not found or type unknown

# j'ai envoyer plusieurs textos à mes voisins

Par **Decibels**, le **28/03/2020** à **21:31**

Bonjour,

J'ai envoyé plusieurs textos en 1 an à mes voisins du dessus car ceux là n'arrête pas de jour comme de nuit de faire du bruits au dessus. Meubles qui grincent, portes, fenetre, placards claqués de façon bruyante et sans respect. Nous nous entendions bien au début et ça c'est arrêté du faite que je leur en ai fait part. Ils n'ont jamais tenus compte de ce que je pouvais leur dire. Ils ont porté plainte. Mes textos sont justes sur des textes de réglement de notre bailleur et texte de loi et J'ai porté plainte car le mari est rentré chez moi sans que je lui ouvre la porte le 17 juillet 2019 en présence de mon amie et à retentez de façon intimidante le 19 décembre 2019 et j'ai porté plainte.

Je suis convoquée au tribunal et je souhaiterais savoir comment ça va se passer qu'est ce que je risque ?

Sachant que les bruits suvenus de jour comme de nuit mes amis les ont entendus . J'ai des témoins.

Cordialement.

Par **EMR**, le **28/03/2020** à **23:05**

Si votre voisin fait du bruit et que celui ci est nuisant, il s'agit d'un tapage. Toutefois, sans l'avoir fait constater, et à moins d'avoir fait intervenir la force publique sur le fait, il ne vous restera que les témoignages du voisinage également impacté, mais on sait ce que ça vaut.

Pour quel motif votre voisin à déposé contre vous ? Si vos sms sont juste des rappels d'ordre juridique.

Vous avez donc porté plainte pour violation de domicile ?

Etes vous convoqué au tribunal dans le cadre de votre plainte ou de la sienne ?

Par **Tisuisse**, le **29/03/2020** à **07:56**

Bonjour,

Un conseil qui s'ajoute au judicieux message de EMR, voyez votre avocat et, si vous n'avez pas d'avocat, prenez-en un de toute urgence car la partie adverse a probablement déjà son avocat.

Par **tomrif**, le **29/03/2020** à **10:55**

bonjour,

j'ai été assigné 2 fois au civil par une personne avec avocat. je n'ai pas pris d'avocat, je ne me suis pas défendu et je n'ai pas perdu.

dans la présentation qui est faite de cette affaire, je ne vois pas de risque pour Decibels.

donc prendre un avocat à ce stade ne me parait pas indispensable.

Par **Decibels**, le **29/03/2020** à **13:50**

Bonjour,
Merci de vos messages. J'ai porté plainte pour la tentative d'effraction et le matin même Mr cherchais à ouvrir plus ma porte. Mon voisin d'à côté c'est interposé pour l'éloigner. Ça c'était le 19 décembre la gendarmerie est venue le lendemain au vu de l'enregistrement ils sont passées les voir. D'où le faite qu'ils ait porté plainte pour les nombreux textos. Il était déjà rentré chez moi alors que j'avais une amie et la gendarmerie m'avait dit que si ça se reproduisait je devais venir. Donc le 17 juillet 2019 je n'ai pas porté plainte. Pour leur laissé une chance. Mais hier au vu de la convocation j'ai décidé que trop gentil ça suffisait. Donc j'ai fais ma pré plainte en ligne. Ils ne me reste plus qu'à la signer. Et d'apporter les preuves.

Je vais voir avec ma psy pour avoir une attestation de sa part.

Par **EMR**, le **29/03/2020** à **20:31**

Ce n'est pas utile pour la consultation psy, cela ne vous apportera rien.

Vous avez envoyé des sms sans aucun contenu compromettant, vous ne risquez rien. Vous irez juste vous expliquer et déposerez contre votre voisin pour cette tentative d'intrusion.

Une conciliation parait à ce stade plus préconisée qu'une quelconque procédure.

Si vous vous mettez d'accord pour cesser réciproquement tout trouble, tout rentrera dans l'ordre.

Copyright © 2024 Légavox.fr - Tous droits réservés